

DCM_2026_05_01

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 28 SEPTEMBRE
2026

ETAIENT PRESENT(E)S :

M. Olivier GALZI, Mme Corinne CHATRIOT, M. Jean-Luc QUEYLA, Mme Emmanuelle ROUX-PANIS, Mme Cécile BENISTANT, Mme Laetitia DOSNE, M. Laurent ROCHUT, Mme Violeta LUKIC, M. Nicolas DONNADILLE, Mme Simone VIDAL, M. Xavier BOURGUE, Mme Nezha ALAMI-MOUMMED, M. Philippe BRUEY, M. Florian BORBA DA COSTA, Mme Djamila HERRY-BOURAS, M. Eric PEYTIE, Mme Isabelle ALTAYRAC, M. Bertrand DESSAUD-DELAYE, Mme Michèle NESME, M. Mattéo BOSO, Mme Annabelle VEGA, Mme Viviane SAVOYE, M. Christian PALY, Mme Valérie WAGNER, M. Thierry DOSNE, M. Michael MC MANUS-SCHOUCHANA, M. Thierry MARTINES, M. Vincent FUCHS, Mme Emmanuelle SOKOLOWSKI, M. Matthias PAPET, Mme Cyrine BLANC, M. Marc GONZALEZ, Mme Corinne MOULIN, Mme Amandine MARQUIS, M. David FOURNIER, M. Mouloud REZOUALI, Mme Anne GAGNIARD, Mme Mathilde LOUVAIN, M. Rémy BLANC, M. Oukacha RTILI, M. Khalid EL YOUSOUFI, Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Philippe GRIMAUD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Philippe CARLES

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Anaïs HAUSMANN par M. Philippe BRUEY
Mme Valérie ISSAUTIER-NOCCA par M. Bertrand DESSAUD-DELAYE
M. Claude LE ROY par Mme Amandine MARQUIS
Mme Maryline CROYET par M. David FOURNIER
Mme Marie-Anne BERTRAND par Mme Anne GAGNIARD
M. Fabrice TOCABENS par M. Mouloud REZOUALI
Mme Charline SAVREUX par Mme Anne-Sophie RIGAULT

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Samira HAMOUSSA

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

1

FINANCES : Affectation résultat Budget Principal et Budgets Annexes Mme ROUX-PANIS

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Il appartient à notre assemblée de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2025 du budget principal et des budgets annexes de la Chambre Funéraire, des Locations Commerciales, du Crématorium, de la Restauration Scolaire et des Activités Aquatiques.

La balance générale du compte administratif qui récapitule l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses réalisées dans l'année 2025 fait apparaître les résultats suivants.

1 - Budget Principal :

Calcul du résultat de l'exercice 2025			
Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
	Prévisions	189 829 148.24 €	189 829 148.24 €
	Réalisations	173 715 688.72 €	183 055 936.14 €
	Résultat de clôture		9 340 247,42 €
Section d'investissement		Dépenses	Recettes
	Prévisions	79 029 419.77 €	79 029 419.77 €
	Réalisations	71 672 245.08 €	63 899 040.03 €
	Résultat de clôture	-	7 773 205,05 €
Solde de fonctionnement exercice précédent			8 548 258.79 €
Intégration résultats Ste Marthe			4 144.45 €
Solde d'investissement exercice précédent			- 2 598 029.04 €
Solde 1069 non apuré			5 980 038.21 €
Apurement 1069			- 598 004.00 €
Intégration résultats Ste Marthe			82 343.91 €
Affectation hors 1068			
002 (fonctionnement)			17 892 650.66 €
001 (Investissement)			- 4 906 855.97 €
			12 985 794.69 €

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Pour la section d'investissement, après reprise des résultats antérieurs et après l'apurement du compte 1069 d'un montant de 598 004 € (délibération N°42 du 24 septembre 2022), le résultat cumulé de l'exercice est un déficit de **4 906 855,97€**.

Pour la section de fonctionnement et après reprise des résultats reportés (excédent de 8 552 403,24 € en 2024), le résultat de l'exercice 2025 est un excédent de **17 892 650,66 €**.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée, en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Ainsi, il est proposé de procéder à l'opération d'affectation des résultats 2025 du Budget Principal :

- en excédent reporté à la section de fonctionnement : **7 693 159,01 €**
- au déficit de la section d'investissement : **10 199 491,65 €**

2. Budgets annexes

• Chambre Funéraire :

Calcul du résultat de l'exercice			
Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
	Prévisions	279 777,59 €	279 777,59 €
	Réalisations	245 734,24 €	94 558,64 €
	Résultat de clôture	-	151 175,60 €
Section d'investissement		Dépenses	Recettes
	Prévisions	7 075,00 €	120 890,32 €
	Réalisations	- €	5 895,29 €
	Résultat de clôture		5 895,29 €
Solde de Fonctionnement Exercice Précédent			133 247,59 €
Solde d'investissement Exercice Précédent			113 815,32 €
Affectation (hors 1068)			
002 (fonctionnement)		-	17 928,01 €
001 (Investissement)			119 710,61 €

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Pour la section d'investissement, sans restes à réaliser au 31/12/2025 et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice est un excédent de **119 710,61 €**.

Pour la section de fonctionnement et après reprise des résultats reportés (excédent de 133 247,59 € en 2024), le résultat de l'exercice 2025 est un déficit de **17 928,01 €**.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée, en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Dans la mesure où il n'existe pas de déficit antérieur reporté et où la section d'investissement n'est pas en déséquilibre, il est proposé d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement en report à nouveau.

● Locations Commerciales :

Calcul du résultat de l'exercice			
Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
	Prévisions	1 037 106,32 €	1 037 106,32 €
	Réalisations	629 245,60 €	447 535,83 €
	Résultat de clôture	-	181 709,77 €
Section d'investissement		Dépenses	Recettes
	Prévisions	229 000,00 €	346 467,48 €
	Réalisations	112 974,41 €	32 041,17 €
	Résultat de clôture	-	80 933,24 €
Solde de Fonctionnement Exercice Précédent			366 038,72 €
Solde d'investissement Exercice Précédent			101 425,48 €
Affectation (hors 1068)			
002 (fonctionnement)			184 328,95 €
001 (Investissement)			20 492,24 €

Pour la section d'investissement, sans restes à réaliser au 31/12/2025 et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice est un excédent de **20 492,24 €**. Avec la prise en compte des restes à réaliser de 82 232,08€ en dépenses, le besoin de financement global de la section ressort à **61 739,84€**

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Pour la section de fonctionnement et après reprise des résultats reportés (excédent de 366 038,72 € en 2024), le résultat de l'exercice 2025 est un excédent de **184 328,95 €**.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée, en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Ainsi, je vous propose de procéder à l'opération d'affectation des résultats 2025 du Budget Locations Commerciales :

- en excédent reporté à la section de fonctionnement : **122 589,11 €**
- au financement de la section d'investissement : **61 739,84 €**

● Crématorium :

Calcul du résultat de l'exercice			
Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
	Prévisions	790 940,00 €	1 198 500,00 €
	Réalisations	679 382,36 €	626 967,26 €
	Résultat de clôture	-	52 415,10 €
Section d'investissement		Dépenses	Recettes
	Prévisions	352 380,54 €	685 685,02 €
	Réalisations	175 058,61 €	605 368,76 €
	Résultat de clôture		430 310,15 €

Solde de Fonctionnement Exercice Précédent	500 000,00 €
Solde d'investissement Exercice Précédent	- 164 380,54 €

Affectation (hors 1068)		
002 (fonctionnement)		447 584,90 €
001 (Investissement)		265 929,61 €

Pour la section d'investissement et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice représente un excédent de **265 929,61 €**.

Avec la prise en compte des restes à réaliser de 2 348,60€ en dépenses, l'excédent global de la section ressort à **263 581,01€**

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Pour la section de fonctionnement et après reprise des résultats reportés (excédent de 500 000 € en 2024), le résultat de l'exercice 2025 représente un excédent de **447 584,90€**.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée, en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Dans la mesure où il n'existe pas de déficit antérieur reporté et où la section d'investissement n'est pas en déséquilibre, il est proposé d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement en report à nouveau.

● **Restauration Scolaire :**

Calcul du résultat de l'exercice			
Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
	Prévisions	4 715 133,00 €	4 983 721,88 €
	Réalisations	4 268 794,82 €	3 751 733,14 €
	Résultat de clôture	-	517 061,68 €
Section d'investissement		Dépenses	Recettes
	Prévisions	935 530,00 €	1 350 720,58 €
	Réalisations	529 986,34 €	267 329,64 €
	Résultat de clôture	-	262 656,70 €
Solde de Fonctionnement Exercice Précédent			570 388,88 €
Solde d'investissement Exercice Précédent			415 390,58 €
Affectation (hors 1068)			
002 (fonctionnement)			53 327,20 €
001 (Investissement)			152 733,88 €

Pour la section d'investissement et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice est un excédent de **152 733,88 €**.

Avec la prise en compte des restes à réaliser de 97 776,77€ en dépenses, l'excédent global de la section ressort à **54 957,11€**

Pour la section de fonctionnement, compte tenu des résultats reportés, (excédent de 570 388,88 € en 2024), le résultat cumulé de fonctionnement, fin 2025, présente un excédent de **53 327,20 €**.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée, en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Dans la mesure où il n'existe pas de déficit antérieur reporté et où la section d'investissement n'est pas en déséquilibre, il est proposé d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement en report à nouveau.

● Activités Aquatiques :

Calcul du résultat de l'exercice			
Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
	Prévisions	7 109 137,90 €	7 571 816,07 €
	Réalisations	5 305 841,69 €	6 562 386,35 €
	Résultat de clôture		1 256 544,66 €
Section d'investissement		Dépenses	Recettes
	Prévisions	7 903 270,81 €	8 131 509,00 €
	Réalisations	4 408 938,54 €	4 103 780,78 €
	Résultat de clôture	-	305 157,76 €
Solde de Fonctionnement Exercice Précédent			189 477,07 €
Solde d'investissement Exercice Précédent		-	1 477 070,81 €
Affectation (hors 1068)			
002 (fonctionnement)			1 446 021,73 €
001 (Investissement)		-	1 782 228,57 €

Pour la section d'investissement, sans restes à réaliser et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice représente un déficit de **1 782 228,57 €**.

Pour la section de fonctionnement et après reprise des résultats reportés, (excédent de 189 477,07 € en 2024), fin 2025, le résultat représente un excédent de **1 446 021,73 €**.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée, en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Ainsi, je vous propose de procéder à l'opération d'affectation des résultats 2025 du Budget Activités Aquatiques :

- | | |
|--|----------------------|
| - en excédent reporté à la section de fonctionnement : | 0,00 € |
| - au déficit de la section d'investissement : | 1 446 021,73€ |

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M4.

Considérant l'avis favorable de la ou des :
Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AFFECTE** les résultats 2025 du budget principal et des budgets annexes pour :

Budget principal :

- la somme de 10 199 491,65 € au financement de l'équilibre de la section d'investissement et d'opérations complémentaires (compte 1068) ;
- la somme de 7 693 159,01 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002).

Budgets annexes :

Chambre Funéraire

- la somme de 17 928,01 € en déficit reporté à la section de fonctionnement (compte 002).

Locations Commerciales

- la somme de 61 739,84 € au financement de l'équilibre de la section d'investissement et d'opérations complémentaires (compte 1068) ;
- la somme de 122 589,11 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002).

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Crématorium

- la somme de 447 584,90 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002).

Restauration Scolaire

- la somme de 53 327,20 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002).

Activités Aquatiques

- la somme de 1 446 021,73 € au financement de l'équilibre de la section d'investissement et d'opérations complémentaires (compte 1068).

- **PRECISE** que ces opérations seront décrites au Budget Supplémentaire du budget principal et des budgets annexes.

ADOPTE

Pour : 37

Contre : 5

Abstention : 10

Le Maire

M. Olivier GALZI



Le Secrétaire de Séance

Mme Cécile BENISTANT

PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/10/2026

ACTE PUBLIE LE 15/10/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :